



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 14 Septembre 2023
Procès Verbal n°1 Quarte

Présents : MM. AGASSE – CALMETTES – MARSENGO – TROGANT

Invités : MM. FERRATGE

Nota: Cette réunion se tient par correspondance électronique

Suite à la demande du club de TF Compans et suite à l'engagement d'équipes nouvelles en D5, la Commission reprend le dossier des équipes bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires (voir modifications en rouge).

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale, inscrits sur la feuille de match, reste le même.

1/ Validation au titre du Statut de l'arbitrage (Article 45 du Statut de l'arbitrage) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue
AC GARONA	531500	District	1	U15 Equipe 1 District (Niveau A)
ASPTT GRAND TLSE	510380	District	1	Seniors 1 (D4)
EFC VALLEE	581831	District	2	1 muté - Seniors 1 (D2) 1 muté - Seniors 2 (D4)
CORNEBARRIEU AO	525718	District	2	U17 Equipe 1 District (Niveau A)
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	Futsal seniors 1
FLOURENS DREMIL LA.	536902	District	1	Seniors 1 (D4)
FONTENILLES FC	535409	District	1	U18 Equipe 1 District (Niveau A)
SAINT SIMON ET.	506204	Ligue	2	1 muté - U15 Equipe 1 District (Niveau A) <i>Rappel : 1 muté - Seniors 1 (R3)</i>
TCMS	532880	District	1	Seniors 1 (D4)
TOAC	505890	District	2	Seniors 1 (D1)
TOUL. MONTAUDRAN FC	551027	District	1	Seniors 1 (D4)
TOULOUSE NORD FC	551897	District	2	U17 Equipe 1 District (Niveau A)

Nota : Les clubs, dont une équipe de niveau Ligue bénéficie d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024 au titre du Statut de l'arbitrage, font l'objet d'un PV émis par la CRSA de la Ligue d'Occitanie.

2/ Validation au titre des clubs qui disposent d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin à 11 ou à 8, soit national, régional ou départemental, depuis au moins 2 saisons (Article 23 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue (compétition départementale)
BAGATELLE FC	526462	District	1	Seniors 1 (D3)
CANAL NORD FC	582601	District	1	Seniors 1 (D3)
CASTANET US	510389	Ligue	1	U15 Equipe 2 District (Niveau A)
CINTEGABELLE JS	517284	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	U16 Equipe 1 District (Niveau A)
ESCALQUENS FC	550350	District	1	Seniors 1 (D3)
GARDOUCH OC	519585	District	1	U18 Equipe 1 District (Niveau A)
JET	527639	Ligue	1	Seniors 2 (D1)
LABEGE INTER FC	590591	District	1	Seniors 1 (D1)
LANDORTHE LAB. EST.	521599	District	1	U15 - Equipe 1 District (Niveau A)
LEGUEVIN US	514449	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
L'UNION ST JEAN FC	582636	Ligue	1	Sen. Féminines à 11 – Equipe 1 District
RANGUEIL FC	537945	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
SAINT ORENS FC	524101	Ligue	1	U15 Equipe 1 District (Niveau A)
SALIES MANE ST MART.	548369	Ligue	1	Seniors 2 (D2)
TF COMPANS	563753	District	1	Seniors 2 (D5)
TOULOUSE LARDENNE	524108	District	1	U17 Equipe 1 District (Niveau A)

Nota :

* **AC GARONA (531500)** → demande du club non retenue :

→ Aucune équipe féminine n'a été engagée par l'AC GARONA (531500) dans un championnat féminin à 11 ou à 8 **depuis au moins deux saisons.**

* **COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 (590251)** → demande du club non retenue :

→ Aucune équipe féminine n'a été engagée par le COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 (590251) dans un championnat féminin à 11 ou à 8 au cours de la saison 2022/2023.

3/ Validation au titre des clubs engageant nouvellement une équipe senior (Article 17 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue (compétition départementale)
GAGNAC ASC	524085	District	2	Seniors 1 (D5)
NOE ES	506056	District	2	Seniors 1 (D5)
LAPEYROUSE ST GENIES	538169	District	2	Seniors 1 (D5)
LARBOUST FC	541326	District	2	Seniors 1 (D5)
ROQUES FA	564649	District	2	Seniors 1 (D5)

Le Secrétaire de la Commission
Hubert CALMETTES

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE